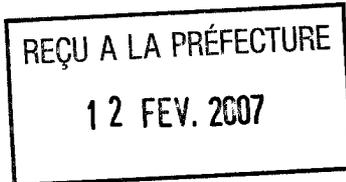


Service instructeur
Développement Economique,
Enseignement Supérieur et Tourisme

N° 2^e/03-07

Service consulté
DIF



Conservatoire National des Arts et Métiers

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'accorder au Conservatoire National des Arts et Métiers une subvention de fonctionnement de 15 250 € pour l'année 2007.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) a été créé dans le Haut-Rhin en 1956. Il s'agit du 3^{ème} centre créé en France, sur les 55 centres qui existent actuellement. Implanté à MULHOUSE, il dispose également de centres d'enseignement à COLMAR, SAINT-LOUIS et GUEBWILLER.

Organisme agréé de formation professionnelle continue, il développe son portefeuille de formations qualifiantes et diplômantes sur les territoires alsaciens. Il a pour mission première : la formation supérieure des personnes en activité en valorisant l'expérience par la délivrance des diplômes et en proposant des modalités d'enseignement compatibles avec la vie professionnelle (cursus découpés par unités d'enseignement, cours du soir et samedi, formation à distance, validation des acquis, ...).

Que ce soit en terme de contenu, de niveau d'entrée et de qualification envisagée, le CNAM propose une très large palette de possibilités, apte à répondre aux besoins variés exprimés par son public dans les domaines :

- de l'informatique,
- de la gestion et du management d'entreprise,
- des ressources humaines,
- des sciences et techniques de l'ingénieur.

L'équipe pédagogique du CNAM est constituée, soit de professionnels de haut niveau qui transmettent le savoir faire qu'ils utilisent au quotidien en entreprise, soit d'enseignants du supérieur qui apportent le degré académique à certains thèmes.

Les formations qualifiantes ou diplômantes du CNAM sont divisées en unités d'enseignement d'une durée moyenne de 50 heures par unité. Elles sont affectées de crédit européen et sont transférables entre pays membres de l'Union Européenne dans le sillage de la réforme LMD (processus de BOLOGNE).

Pour l'année 2005/2006, les auditeurs de l'antenne haut-rhinoise du CNAM étaient répartis au sein de 16 filières de formation (chimie, électronique, économie, informatique, gestion et management des entreprises, gestion immobilière). Sur 994 inscrits aux différents cours, 822 étaient effectivement présents dont 735 ont finalement été admis aux examens.

Pour 2007, Le budget prévisionnel du CNAM s'élève à 1 027 762 €, répartis comme suit :

En recettes :

Droits d'inscription	357 962 €
Produits des activités	124 800 €
Subvention Région Alsace	525 000 €
Subvention Département du Haut-Rhin	15 250 €
Subvention Ville de MULHOUSE	1 500 €
Subvention CCI MULHOUSE et COLMAR	2 902 €
Autres subventions	348 €
TOTAL	1 027 762 €

En dépenses :

Rémunération des enseignants	477 160 €
Frais administratifs et généraux	388 662 €
Rémunération des responsables filières	59 255 €
Loyers salles de cours	68 466 €
Divers	34 219 €
TOTAL	1 027 762 €

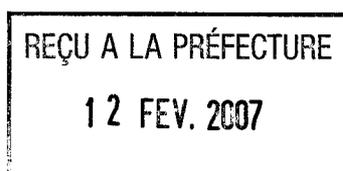
Le CNAM Haut-Rhin sollicite auprès du Département du Haut-Rhin une subvention de fonctionnement de 15 250 €, montant identique à celui de 2006.

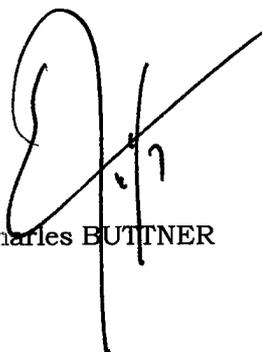
Compte tenu de l'évolution des emplois et des compétences qui s'impose aux entreprises et aux professionnels et de la mission importante réalisée par le CNAM afin que ces derniers puissent s'intégrer dans le monde économique, tout en faisant évoluer leur carrière et en préservant leur employabilité, le Département pourrait renouveler son soutien à cet organisme en accordant à l'association gestionnaire, l'ARCnam, l'aide sollicitée, soit 15 250 €.

En conclusion, je vous propose :

- d'allouer une subvention de fonctionnement de 15 250 € à l'ARCnam, association gestionnaire du Conservatoire National des Arts et Métiers, pour l'année 2007,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F024, chapitre 65, enveloppe 91143, nature 6574, fonction 93 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.




Charles BUTNER